

Procès-verbal de cette assemblée générale qui s'est tenue en visio.

### **1. Relevé des présences et procurations.**

14 personnes sont présentes à l'Assemblée générale de ce jour, dont 8 membres effectifs (agents de voyages). Le nombre de droits de vote est de 8.

### **2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20.02.2020.** Approuvé à l'unanimité.

### **3. Bilan des activités 2020-2021**

Monsieur Michel van Lieshout, président de la BTA, présente les événements qui ont marqués ces presque deux années d'activités.

Michel fait référence à la pandémie au lendemain de l'Assemblée Générale 2020, et de la décision du CA, rapidement, de réduire l'activité de l'association pour se concentrer sur la défense de la profession.

Des restrictions budgétaires ont rapidement été implémentées, par décision de gestion de bon père de famille : la communication B2C fut diminuée de 50% dès le mois de mai et abandonnée en août. Marianne a assuré un service minimum jusqu'en août puis départ de celle-ci pour d'autres horizons. Anne-Sophie, sur base de décision du conseil d'administration et de la demande de l'UPAV de disposer de ses services à temps plein, a alloué tout son temps à la défense de l'UPAV et de ses membres dès le mois d'avril. La BTA fut donc véritablement mise sous cloche de mars à décembre 2020.

L'été et l'automne ayant passé, un CA « extraordinaire » du 30 novembre 2020 eu lieu pour décider des axes d'évolution et d'actions pour 2021.

Ci-dessous, les points fort décidés lors de ce Conseil d'administration extraordinaire :

- Accord sur le **transfert du subside de 2021 du CGT au bénéfice de l'UPAV** sous réserve que ce montant continue à être utilisé à des fins liées aux finalités de la BTA (cfr).
- Accord sur l'utilisation des **moyens financiers de la BTA** disponibles au 1 décembre 2020 par l'UPAV en **soutien aux campagnes de communication visant la relance du secteur**. La BTA a ainsi totalement financée la campagne de communication nationale organisée par la VVR et par l'UPAV en juin et juillet 2021, conjointement, appelée « Voyagez serein/reis gerust, reis bewust » pour un coût total de 70.000€ (35K à charge de la BTA).
- Le CA charge le président et la gérante de **préparer le transfert de l'activité de la BTA au sein d'une structure nationale**.
- IL fut également décidé de mettre le CERTA 2021 en standby.

#### **3.1 Le point sur les formations**

Bien que l'activité CERTA se soit arrêtée en 2020 et 2021, les formations, elles, ont continué à être organisées, par l'équipe UPAV, de plus en plus en lien avec l'équipe VVR, en préparation à une mise en commun d'un BTA national.

Les **formations transversales** des partenaires CEVORA/VDAB/FOREM/Brussels continuent à être mises en avant. Des **formations sectorielles** sont organisées par les équipes interim. L'équipe dédiée focalise également son attention sur la création d'e-learning de connaissance de base pour tout agent de voyages. Ces formations de base feront parties des exigences formations CERTA (voir plus loin).

### **3.2 Le CERTA**

L'objectif est de lancer un CERTA national, avec une variation CERTA Green en 2022. Ce label sera lancé dans le cadre de l'organe national en cours de création, objectif: courant 2022.

## **4- Comptes 2020 et budget 2021**

### COMPTE 2020

Les comptes 2020 ont été présentés avec un résultat positif 2019 de 3.736,36€. La seule rentrée pour 2020 a été le subside de la région wallonne (60K). Les dépenses concernent principalement le staffing (42K) qui a été réduit de 40% : réduction du temps de travail de Marianne entre mai et août (2 à 1 jour par semaine), avant son départ en septembre. Anne-Sophie a quant à elle limité ses activités au sein de la BTA dès le mois d'avril 2020 pour se consacrer à temps plein à l'UPAV pour gérer la crise. Le bénéfice cumulé s'élève quant à lui, après 2 ans d'activité, à 80.294€.

La décharge a été donnée aux administrateurs pour les comptes 2020.

### BUDGET 2021

Les subsides 2021 reçus de la Région wallonne s'élèvent pour la quatrième année consécutive à 60.000€. Cette année 2021, il est exceptionnellement alloué à l'UPAV dans le cadre des projets BTA. Les seuls coûts qui seront à charge de la BTA en 2021 en dehors des frais de loyer seront les frais liés à la campagne de communication validée. Aucun coût de staffing n'est prévu.

## **5- Divers :**

Monsieur Van Lieshout a clôturé l'Assemblée générale en remerciant tous les participants à cette réunion.